



CGC0037665802020104



**Conditions Particulières  
Assurance e.NOV Habitat**

Villeneuve d'ornon, le 23/11/2022

Votre N° d'identifiant : 00716324  
Votre N° de contrat : GC00376658 / Avenant N° 2  
Conditions générales : NOV MRH CGE 08 (01-2022)  
Vos garanties d'assurance prennent effet le :  
21/11/2022 à 00h00  
Votre contrat se renouvelle ensuite par tacite reconduction le :  
01/11/2023

Monsieur BARBE NICOLAS  
132 IMPASSE DE LA BERGERIE  
33210 LEOGEATS

**Vos contacts**

→ CABINET GUILLAUME CHARENTON  
☎ 06 95 88 80 80  
Coût selon opérateur  
✉ guillaume.charenton@gmail.com

**Votre habitation assurée**

**Vous êtes propriétaire de votre résidence principale. Il s'agit d'une maison de 6 pièces principales . Vous êtes Fonctionnaire.**  
Elle est située : 132 IMPASSE DE LA BERGERIE - 33210 LEOGEATS - habitation de 2 niveaux construit avant 1981, en traditionnel.  
Vos dépendances séparées ou contiguës sans communication directe avec votre habitation, inférieures à 100 m² sont garanties.  
Le logement dispose d'une cheminée à foyer fermé ou d'un poêle installé par un professionnel.

**Vos garanties choisies**

Garanties Confort	Franchises par sinistre
Responsabilité civile .....	150,00 €
Défense recours .....	0,00 €
Catastrophes naturelles .....	(fixée par les pouvoirs publics)
Forces de la nature .....	380,00 €
Catastrophes technologiques, Attentats .....	0,00 €
Incendie .....	150,00 €
Dégâts des eaux .....	150,00 €
Bris de glace .....	150,00 €
Vol, Vandalisme .....	150,00 €
Accidents électriques .....	Option retenue 150,00 €
Scolaire et extra-scolaire .....	0,00 €
Assistance .....	0,00 €
Déménagement .....	Option retenue
Tous risques immobiliers .....	Option retenue 150,00 €
<b>Option(s)</b>	
Pack renfort .....	Option retenue
Pack piscine, SPA Jacuzzi .....	Option non retenue
Pack jardin : niveau 2 .....	Option retenue
Cave à vin .....	Option non retenue
Remplacement à neuf mobilier/immobilier .....	Option non retenue
Remplacement à neuf électroménager/informatique/	Option non retenue

**Distributeur :**  
- Intermédiaire CABINET GUILLAUME CHARENTON - Onas : 12069078 - 22 RUE CHARLES CHAUMET 33140 VILLENAVE D'ORNON  
- NOVELIA - S.A. au capital de 1.000 000 euros - Société de courtage en assurances - 30, boulevard de la Tour d'Auvergne - CS 80523 - 35065 Rennes cedex - SIREN B 361286473  
RCS Rennes - n° ORIAS 07 001 889 vérifiable sur www.orias.fr  
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09  
**Assureur :** Suravenir Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme au capital entièrement libéré de 45 323 910 € ayant son siège social situé à 2 rue Vasco de Gama - 44800 Saint Herblain, immatriculée au RCS de Nantes sous le n°343 142 659  
Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09



CGC0037665802020204



Biens mobiliers garantis à hauteur de : 48000 € et objets précieux à hauteur de : 6000 € .

Les garanties s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions des Conditions Générales du contrat et des Conditions Particulières souscrites.

### Vos avantages

- Si vous déménagez, les garanties souscrites pour votre ancien logement restent acquises pendant 30 jours.
- Les garanties accidents électriques et déménagement sont accordées.
  - En cas de fuite ou rupture de canalisation d'alimentation extérieure entre le compteur d'eau et votre maison, nous prenons en charge **les frais de recherche et de réparation, ainsi que les frais de surconsommation d'eau consécutifs.**
  - Si le contenu de votre congélateur est détérioré suite à un événement garanti ou une coupure d'électricité de votre fournisseur supérieure à 24 heures, nous vous le remboursons jusqu'à 150 € .

### Votre cotisation

Prime annuelle HT : .....	483,40 €
Frais et taxes : .....	99,68 €
Catastrophes naturelles : .....	52,92 €
La cotisation annuelle est de : .....	<b>636,00 € TTC</b>

Frais annexes de courtage à la souscription : ..... **0,00 € TTC**

Vous choisissez le prélèvement mensuel : le premier sera de **0,00 € TTC** compte tenu de la date de prise d'effet et des frais annexes de courtage\* à la souscription.

Les suivants seront de **0,00 € TTC** par mois. Ils seront effectués le 5 du mois sur le compte indiqué ci-dessous.

Votre cotisation est présentée hors éventuelles évolutions tarifaires réglementaires. Elle reste valable jusqu'à la date de la prochaine échéance de votre contrat.

\* Les frais annexes de courtage à la souscription, hors taxe, sont dus pour le compte de votre courtier-distributeur. En cas de résiliation, vous restez redevable de l'intégralité de ces frais.

### Mandat de prélèvement

J'autorise Suravenir Assurances à prélever sur le compte FR7613306000212310165387082 / AGRIFRPP833 au titre des cotisations à leur échéance ainsi que les sommes pouvant être dues au titre du présent contrat. La référence unique de mandat est GC00376658 et le numéro ICS de Suravenir Assurances est FR86ZZZ425359.

### Votre situation

#### Vous avez déclaré :

- n avoir aucune pièce principale utilisée à un usage professionnel,
- ne pas avoir fait l'objet au cours des 3 dernières années d'une résiliation par votre compagnie précédente, pour non-paiement, sinistre ou tout autre motif,
- que votre logement n'est pas un château ou un risque similaire, une gentilhommière, un manoir,
- que votre logement n'est pas un bâtiment classé, inscrit ou répertorié, pour tout ou partie, par l'administration des monuments historiques,
- ne pas posséder de chien de 1ère ou 2ème catégorie définie par l'article L 211 12 du Code Rural.
- avoir eu au jour de la souscription au cours des 36 derniers mois :  
aucun sinistre

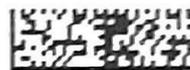
L'accord de la compagnie et le tarif tiennent compte des sinistres déclarés à la date de souscription.

#### Franchise applicable en catastrophes naturelles fixée par les pouvoirs publics :

- Commune disposant d'un PPR pour l'évènement faisant l'objet d'un arrêté ministériel :  
**380 €** hors sécheresse / **1520 €** en cas de sécheresse et/ou réhydratation des sols.
- Commune ne disposant pas de PPR :  
1ère et 2e constatation : **380 €** hors sécheresse / **1520 €** en cas de sécheresse et/ou réhydratation des sols  
3e constatation : franchise x 2 - 4e constatation : franchise x 3 - 5e constatation et suivantes : franchise x 4.



CGC0037665812121304



## Votre accord

### La déclaration de risque :

Je confirme l'ensemble des déclarations ci-dessus. Elles servent de base au contrat et permettent d'apprécier la nature du risque pris en charge par Suravenir Assurances. En cas de modification de mes déclarations, je m'engage à en avertir la Compagnie conformément aux Conditions Générales.

### Votre information précontractuelle :

Je reconnais avoir reçu, pris connaissance et accepter sans réserve, préalablement à la signature du présent contrat, l'ensemble des documents précontractuels et contractuels qui m'ont été présentés, notamment :

- les informations nécessaires à la compréhension des garanties auxquelles je souscris, et au choix du niveau de couverture adapté à mes besoins,
- les Conditions Générales e.NOV Habitat n° NOV MRH CGE 08 (01-2022) faisant partie intégrante du présent contrat.

### Vos données personnelles :

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter sans réserve, préalablement à la signature du présent contrat, les informations liées aux données personnelles résumées ci-dessous et décrites dans les Conditions Générales.

Des données à caractère personnel ainsi que des données de santé vous concernant sont collectées par l'assureur, responsable du traitement, et sont nécessaires au traitement informatique de votre demande pour les finalités suivantes : souscription et gestion de vos contrats d'assurances, gestion de vos sinistres et évaluation de votre satisfaction, gestion et évaluation du risque d'assurance, réalisation d'études statistiques, techniques et marketing, information commerciale et lutte contre la fraude. Elles ont un caractère obligatoire dans le cadre de la conclusion du présent contrat. A défaut, la souscription ne pourra être réalisée. Des traitements automatisés peuvent être effectués, y compris de profilage : vous pouvez dans ce cas, obtenir une intervention humaine.

En communiquant vos informations personnelles, vous autorisez l'assureur à les partager en vue des mêmes finalités que celles précédemment indiquées au profit de ses sous-traitants et prestataires, assureurs tiers, établissements et sociétés membres du Groupe intervenant dans le cadre de la gestion du contrat.

Ces informations peuvent également être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées (pays de l'Union Européenne ou non membres de l'Union Européenne), notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ou de la lutte contre le financement du terrorisme.

Si vous avez donné une autorisation spéciale pour le traitement de certaines données, vous pouvez la retirer à tout moment, sous réserve du traitement de données nécessaires à la conclusion ou à l'exécution du contrat.

Les conversations téléphoniques avec l'assureur sont susceptibles d'être analysées et enregistrées pour des raisons de qualité de service. Ces enregistrements sont exclusivement destinés à l'usage interne de l'assureur.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez de droits dédiés sur ces données et notamment, un droit d'accès, de rectification, d'opposition pour motifs légitimes ou de suppression des informations vous concernant en adressant un e-mail à l'adresse suivante : [cil@suravenir-assurances.fr](mailto:cil@suravenir-assurances.fr), ou un courrier à Suravenir Assurances, Service traitant les demandes Informatique et Libertés, 44 931 Nantes Cedex 9.

Pour obtenir des informations complémentaires sur l'ensemble de vos droits et plus largement sur la gestion de vos informations personnelles, vous pouvez vous reporter aux conditions générales qui vous ont été remises à la souscription de votre contrat.

### Les pièces justificatives de votre contrat :

Je reconnais avoir été informé(e) des documents nécessaires à la validation et à l'acceptation de mon contrat par la Compagnie d'assurance :

- les conditions particulières signées.

Je m'engage à les fournir dans un délai de 80 jours suivant la prise d'effet de mon contrat.

A défaut, passé ce délai, je m'expose à ce que mon contrat soit résilié par la Compagnie.



CGC003766580,2020404



Pour toute réclamation, veuillez vous référer à la procédure décrite dans les conditions générales qui vous ont été remises lors de la souscription de votre contrat d'assurance.

Je suis informé(e) que toute réticence, inexactitude ou fausse déclaration est susceptible d'entraîner les sanctions prévues aux articles L113.8 et L113.9. du Code des assurances.

Le : 21/11/22

Signature précédée de la  
mention "lu et approuvé"

*Lu et approuvé*  
*[Signature]*

Pour Novélla,  
Par délégation  
Lionel BOUQUET

*[Signature]*